



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/AC.2/2003/8
24 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Comité de gestion de la Convention TIR, 1975
(Trente-cinquième session, 25 et 26 septembre 2003,
point 3 b) iii) de l'ordre du jour)

**ACTIVITÉS ET ADMINISTRATION DE LA COMMISSION
DE CONTRÔLE TIR (TIRExB)**

Administration de la TIRExB

**Projet de budget et plan des dépenses de la TIRExB
et du secrétariat TIR pour 2004**

Note du Secrétaire TIR

1. En application de l'article 13 de l'annexe 8 de la Convention, la TIRExB a élaboré le présent projet de budget ainsi qu'un plan de ses dépenses de fonctionnement en 2004. Ce projet de budget et ce plan des dépenses, publiés dans le présent document, doivent être définitivement arrêtés et approuvés par la TIRExB à sa réunion de septembre. Les modifications éventuellement décidées par la TIRExB à ladite réunion feront l'objet d'un rectificatif au présent document.
2. Le projet de budget et le plan des dépenses pour 2004 ne diffèrent pas quant au fond de ceux qui ont été approuvés pour 2003 et publiés sous la cote TRANS/WP.30/AC.2/2002/5. La TIRExB a estimé, à sa dix-huitième session (Genève, 16, 17 et 19 juin 2003), qu'en attendant les conclusions des débats du WP.30 et du Comité de gestion de la Convention TIR sur les rôles et fonctions de la TIRExB, du secrétariat TIR et de l'IRU (Union internationale des transports routiers), le budget de la TIRExB pour 2004 devrait rester inchangé par rapport à celui de 2003 (TIRExB/REP/2003/18, par. 33) et a demandé au secrétariat d'établir le budget 2004 en conséquence.

3. Le montant du droit prélevé sur chaque carnet TIR et la procédure relative à son recouvrement seront fixés dans un échange de lettres modifiant l'accord entre la CEE et l'IRU, à soumettre au Comité de gestion, pour approbation, à sa prochaine session prévue au printemps 2004.

4. On trouvera ci-après le projet de budget et le plan des dépenses de la TIRExB et du secrétariat TIR pour 2004. Le budget pour 2004 s'élève à 1 248 100 dollars des États-Unis, mais le montant effectif à dégager tournera autour de 737 000 dollars, en raison du solde positif du budget 2003 qui devrait se chiffrer à quelque 444 123 dollars¹ pour l'exercice budgétaire 2003, auxquels s'ajoutent 67 047 dollars de fonds non alloués pour l'année 2002 (voir le document TRANS/WP.30/AC.2/2003/6).

Projet de budget et plan des dépenses pour 2004	1 248 100 dollars É.-U.
– Estimation du solde du budget de l'appui au programme pour 2003	281 300 dollars É.-U.
– Réserve de fonctionnement non utilisée en 2003	162 800 dollars É.-U.
– Solde du budget 2002 et intérêts perçus en 2002	67 000 dollars É.-U.
Fonds que devra transférer l'IRU	737 000 dollars É.-U.

5. Le nombre de carnets TIR à délivrer en 2004 étant estimé à 1,9 million, cela représenterait un droit de 0,388 dollar par carnet.

¹ Le plan des dépenses projeté pour 2004, comme les plans des dépenses approuvés pour 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003, doit comporter une provision pour que la TIRExB et le secrétariat TIR puissent continuer à fonctionner dans le pire des scénarios (y compris le recrutement d'un nouveau personnel, des frais de déménagement, des primes de rapatriement, etc.). C'est pourquoi il est très probable qu'un solde positif d'environ 281 300 dollars apparaîtra à la fin de 2003. De plus, à la fin de l'exercice financier 2003, le solde non utilisé de la Réserve de fonctionnement (162 800 dollars) constituera le Fonds de réserve de fonctionnement pour 2004.

PLAN DES DÉPENSES

Commission économique pour l'Europe, Division des transports
Programme: Commission de contrôle TIR (TIRExB) et secrétariat TIR
Intitulé du Fonds d'affectation spéciale: «Transport international routier – TIR»;
compte n° ZL-RER-8001.

Projet de plan des dépenses pour 2004

<u>Rubrique</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant</u> (en dollars É.-U.)
1100	Personnel de projet (4 experts + honoraires d'un consultant)	678 100
1301	Personnel administratif d'appui	170 400
1501	Voyages officiels	30 000
1601	Frais de mission	15 000
2101	Sous-traitance	5 000
4301	Loyers	25 000
4501	Achat de matériel de bureau	20 000
5101	Entretien du matériel de bureau	2 000
5301	Divers	15 000
Total:		960 500
Appui au programme (13 % du total)		124 800
Fonds de réserve de fonctionnement pour 2004 ^{2, 3}		<u>162 800</u>
(15 % du total + appui au programme)		287 600
Total général		1 248 100

Ressources nécessaires au Fonds d'affectation spéciale TIR pour 2004

Personnel du projet (1100): 678 100 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer pendant un an les salaires⁴ de quatre experts recrutés au titre de contrats à durée déterminée: deux experts en douane, un expert des questions administratives et de l'EDI ainsi qu'un expert des systèmes informatiques. Ce montant comprend aussi une provision pour financer les honoraires d'un consultant qui sera chargé d'administrer la base de données en ligne et de réaliser les travaux de recherche demandés.

² Les ressources effectivement nécessaires au titre de la Réserve de fonctionnement pour 2004 s'établiront à: 162 800 dollars – 162 800 dollars (Réserve de fonctionnement pour 2003) = 0 dollar.

³ Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires mises en œuvre à compter de 2001, le montant de la Réserve de fonctionnement doit être calculé sur la base de la somme des montants indiqués sous «Total» et sous «Appui au programme».

⁴ Conformément au Statut du personnel de l'ONU.

Personnel administratif d'appui (1301): 170 400 dollars É.-U.

Le montant proposé sous cette rubrique doit servir à financer les salaires du personnel administratif d'appui pendant un an.

Voyages officiels (1501): 30 000 dollars É.-U.

Le montant proposé sous cette rubrique doit servir à financer les frais de voyage du personnel du projet et du secrétaire de la Convention TIR.

Frais de mission (1601): 15 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer les frais de subsistance des neuf membres de la TIRExB pour les réunions se tenant en dehors de Genève ainsi que pour celles se tenant à Genève, mais pas en même temps que les sessions du WP.30 et de l'AC.2.

Sous-traitance (2101): 5 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à payer des entrepreneurs institutionnels qui fourniront éventuellement les services d'appui nécessaires aux conférences (location de matériel de bureau, salles de conférence, interprétation, moyens de transport locaux, etc.).

Loyers (4301): 25 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer la location de trois ou quatre bureaux (selon leur taille) au Palais des Nations, à Genève.

Achat de matériel de bureau (4501): 20 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer l'achat du matériel de bureau nécessaire (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, mobilier de bureau, etc.), ainsi que le matériel et le logiciel pour la banque de données.

Entretien du matériel de bureau (5101): 2 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer la réparation et l'entretien du matériel de bureau (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, télécopieurs, etc.).

Divers (5301): 15 000 dollars É.-U.

Le montant prévu sous cette rubrique doit servir à financer d'autres dépenses de fonctionnement du secrétariat TIR et de la TIRExB (papier, frais de poste, frais de téléphone ou de télécopie, impression des publications par des entreprises extérieures, fournitures de bureau, services d'interprétation et de traduction, dépenses pour des séminaires, frais divers, etc.).
